

Assurance Vie



L'assurance vie est l'un des placements privilégiés par les épargnants.

EN BREF

Le contrat d'assurance vie est en effet doté d'un régime juridique propre et d'une fiscalité avantageuse. Il offre aussi, au niveau des supports d'investissement, de nombreux choix permettant d'assurer une diversification financière large.

Véritable outil d'optimisation patrimoniale, le contrat d'assurance vie permet notamment d'assurer :

- la constitution d'une épargne à long terme,
- la distribution de revenus complémentaires,
- la garantie d'un capital en cas de décès,
- l'organisation de la transmission du patrimoine via la clause bénéficiaire,
- la gestion financière dans le cadre d'un mandat d'arbitrage,
- le cautionnement d'un montage immobilier.....

EN DETAIL

Choix et gestion du contrat:

En fonction des objectifs patrimoniaux poursuivis, une sélection à l'intérieur d'une gamme large de contrats doit être effectuée.

Conscient de tous les avantages de l'assurance vie, Banque Populaire Gestion Privée vous propose une gamme de contrats sélectionnés auprès d'assureurs français ou luxembourgeois. Les contrats qui vous seront proposés permettent tous l'accès à des supports d'investissement dans le cadre d'une architecture ouverte. Dotés d'une grande souplesse, ces contrats vous permettent par ailleurs de bénéficier d'un suivi personnalisé réalisé par nos équipes :

- déterminer les meilleurs choix de gestion,
- vous accompagner dans la rédaction la plus adéquate de la clause bénéficiaire en fonction de chacun de vos objectifs,

- etc.

Parce que l'assurance vie permet d'établir une stratégie sur le long terme, Banque Populaire Gestion Privée vous donne la possibilité d'en activer tous les leviers.

Les contrats d'assurance-vie proposés par la Banque Populaire du Sud sont des contrats d'Assurances Banque Populaire Vie, entreprise régie par le code des assurances.